

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0502

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Réaménagement des abords - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Farih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0502**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Place Jean Macé - Création d'une halte ferroviaire - Réaménagement des abords - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La construction de la halte ferroviaire Jean Macé inscrite au contrat d'agglomération, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, est une composante du projet de développement du réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real).

La halte sera desservie par les trains périurbains en provenance de Mâcon-Villefranche sur Saône, Vienne-Valence et Bourgoin-Jallieu, ayant Lyon-Perrache pour origine ou destination. Les usagers pourront se rendre à la Part-Dieu et à Gerland par la ligne B du métro et auront également accès à la ligne T 2 du tramway ainsi qu'aux lignes de bus desservant la place Jean Macé. Environ 3 800 clients par jour sont attendus à la mise en service de la halte prévue en décembre 2009, 6 600 en 2020. 40 % d'entre eux devraient être de nouveaux usagers des transports collectifs. Les travaux de construction de la halte ont commencé début 2007. La mise en service est prévue pour décembre 2009.

La création de la nouvelle gare s'accompagne du réaménagement de ses abords, de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès. La Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements. Ces aménagements ont été inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du 19 décembre 2005 et du 15 décembre 2008 au titre de la politique publique 3.1.1. Faire de l'environnement un moteur de développement - développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement.

Les enjeux de cet aménagement sont :

- favoriser l'intermodalité entre les différents modes de transport en commun,
- assurer des traversées piétonnes en sécurité,
- atténuer la rupture des passages sous voies ferrées et permettre une connexion modes doux aisée entre le Sud et le Nord, entre les quartiers centraux de la place Jean Macé et de la place Jean Jaurès,
- accentuer la respiration urbaine que constitue cet espace public entre les deux ponts,
- préserver la réalisation d'un futur accès aux anciennes halles Sernam.

A la fin de l'année 2006, il a été convenu que :

- le périmètre de réaménagement des abords de la halte, de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès, aurait pour limite au Sud les rues de Gerland et Lagrange et au Nord, les carrefours avenue Jean Jaurès avec les contre-allées de la place Jean Macé,
- les études de maîtrise d'œuvre seraient conduites par les équipes de la direction de la voirie.

Les travaux seront réalisés en deux phases : la première à partir de juillet 2009 pour la livraison des parvis de la gare en novembre 2009 et poursuite des travaux jusqu'à l'été 2010 pour l'aménagement sous les voutes du pont ferré Sud.

Les principes d'aménagement sont, à l'est de l'avenue Jean Jaurès :

- suppression d'une voie de tourne à droite de Jean Jaurès sud sur Berthelot pour dégager le parvis de la halte,
- réduction de l'emprise du parking pour dégagement d'un vaste espace piétons paysager,
- élargissement de la traversée piétonne sur l'avenue Berthelot et au niveau de la station tramway,
- bande cyclable sur l'avenue Jean Jaurès, dans le sens Sud-Nord.

Les principes d'aménagements sont, à l'ouest de l'avenue Jean Jaurès :

- rétrécissement de la voie de tourne à droite de Berthelot sur Jean Jaurès sud et suppression de l'ilot central au profit du parvis de la halte et d'une piste cyclable,
- création d'une entrée charretière pour l'accès au plateau ferroviaire,
- paysagement du trottoir,
- élargissement de la traversée piétons sur l'avenue Berthelot.

Les principes d'aménagements sont, côté nord de l'avenue Berthelot :

- suppression d'une voie de sortie de la contre-allée ouest et élargissement de la traversée piétons,
- modification de l'ilot central et ajout d'une traversée piétons entre l'ilot et le côté ouest de la place Jean Macé.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût des travaux du réaménagement des abords de la halte est estimé à 2 000 000 € TTC, révisions comprises.

Le dossier de consultation des entreprises de travaux est en cours d'élaboration pour permettre un démarrage des travaux en juillet 2009.

Lors du Conseil du 19 septembre 2005, l'opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 650 000 € TTC pour les études de voirie et d'espace public et les travaux provisoires sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Les aménagements de voirie et d'espaces publics avaient alors été estimés à un montant de l'ordre de 7,2 M€ TTC.

A la suite d'études et de travaux provisoires, les crédits restant disponibles sur cette autorisation de programme sont de 400 000 €.

Afin de poursuivre le processus opérationnel, le Conseil est saisi pour une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme de l'opération n° 1277 d'un montant de 1 600 000 € TTC.

L'autorisation de programme pour cet aménagement sera alors portée à 2 250 000 € TTC.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement serait le suivant :

- 900 000 € de crédits d'investissement en 2009,
- 700 000 € de crédits d'investissement en 2010.

Les travaux seront réalisés par lots traités par voie d'appels d'offres ouverts et de marchés à bons de commandes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Valide l'augmentation d'autorisation de programme de l'opération individualisée n° 1277 Lyon 7° - Place Jean Macé : Création d'une halte ferroviaire d'un montant de 1 600 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 19 septembre 2005 par la délibération n° 2005-2923 pour l'opération n° 1277 Lyon 7° - Place Jean Macé : Création d'une halte ferroviaire, est complétée pour un montant de 1 600 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 900 000 € de crédits d'investissement en 2009,
- 700 000 € de crédits d'investissement en 2010.

Le montant de l'autorisation de programme est porté à 2 250 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.